

VOYAGE EN ALLEMAGNE – STUTTGART
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
PARTICULIERES
REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet un voyage à Stuttgart en Allemagne avec transport, hébergement et visites organisées.

ARTICLE 2 : PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'art 28 du Code des Marchés Publics.

Collège Croix Maître Renault

3 rue de Liers – BP 74

27170 BEAUMONT LE ROGER

Pouvoir adjudicateur : M. le principal du collège Croix Maître Renault

Personne habilitée à fournir des renseignements techniques :

Madame TAILLIS Professeure d'Allemand

Tél : 02.32.47.38.10

Publicité : site internet du Collège

<http://beaumont.col.spip.ac-rouen.fr>

ARTICLE 3 : OBJET

- Le candidat aura en charge l'organisation du voyage en Allemagne avec programme de visites pour 48 élèves qui seront accompagnés de 5 adultes.

ARTICLE 4 : DETAIL DU SEJOUR

Il devra comprendre :

- Le transport en car tourisme vidéo compris frais de péages et de parking
- L'hébergement et pension complète des conducteurs compris les repas sur les trajets aller et retour.
- La pension complète du déjeuner du 2^{ème} jour au dîner du 5^{ème} jour.
- Les services d'un guide de langue française pour les visites.
- Programme de visites de musées et monuments durant le séjour.
- Les réservations des sites et musées.
- Les entrées aux musées et monuments prévues au programme
- La garantie remboursement intégral des sommes versées en cas d'annulation d'un ou de plusieurs participants avant le départ.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT

- L'hébergement en familles pour les élèves et les accompagnateurs aux environs de Stuttgart (base chambres multiples pour les élèves et doubles pour les accompagnateurs).

ARTICLE 6 : DATES DU SEJOUR

Le voyage devra se dérouler en avril 2017 départ du Collège à Beaumont le Roger le dimanche 2 avril 2017 au soir et retour le vendredi 7 avril au matin au Collège de Beaumont.

ARTICLE 7 : MODE DE PAIEMENT

- 30 % seront versés fin novembre 2016
- 40 % seront versés mi février 2016
- Le solde 10 jours après le retour

ARTICLE 8 : VARIANTES et NOMBRE d'OFFRES

Les fournisseurs peuvent proposer des variantes améliorant le descriptif de base ou permettant de réduire le coût de la prestation.

Dans ce cas, ils devront rédiger une offre distincte pour chacune des variantes proposées.

ARTICLE 9 : DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent CCAP

Le candidat présentera son offre sur un document qu'il rédigera lui même (en pensant notamment à la clause de révision des prix) et joindra au présent CCAP. Ce document précisera le montant de l'offre de prestation, les modalités et les moyens mis en oeuvre pour assurer cette mission.

ARTICLE 10 : CONDITIONS POUR SOUMISSIONNER

Celles prévues par le Code des Marchés publics et notamment être en règle en matière de règlement des impôts et taxes, et en matière des règles prescrites par le code du travail.

Le candidat au marché doit joindre à son offre les attestations et justificatifs attestant qu'il est à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Le candidat doit également renseigner le tableau suivant :

RENSEIGNEMENTS SUCCINCTS RELATIFS A LA CAPACITE DE L'ENTREPRISE A SOUMISSIONNER POUR LE MARCHÉ

CHIFFRE D 'AFFAIRES 2016

€

REFERENCES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS IDENTIQUES AU PRESENT APPEL D 'OFFRES

Le candidat peut également joindre toute documentation qu'il juge utile.

ARTICLE 12 : OFFRES

Joindre une offre au présent CCAP

L' offre du candidat vaut acte d'engagement.

Le présent CCAP doit être renvoyé dûment complété avec l'offre du candidat

Durée de validité : 90 jours après réception .

ARTICLE 13 : PRIX ET PAIEMENT

Le prix s'entend TTC.

Pour le collège il s'agit d'un prix net global et forfaitaire.

Le paiement est effectué sur facture et par mandat administratif.

ARTICLE 14 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES .

Les offres devront parvenir au collège le 15 octobre 2016 à 12 heures délai de rigueur. Les offres parvenues au delà de cette date seront retournées aux fournisseurs.

Les offres doivent être envoyées sous pli cacheté en lettre recommandée avec accusé de réception et portant les mentions suivantes :

Collège Croix Maître Renault

Service intendance

Appel à la concurrence :Allemagne 2017

3 rue de Liers – BP 74

27170 BEAUMONT LE ROGER

SI LA PROPOSITION DU CANDIDAT EST ENVOYEE PAR COURRIER POSTAL, L'OFFRE DEVRA ETRE CONTENUE DANS UNE ENVELOPPE ELLE-MEME GLISSEE DANS L'ENVELOPPE D'ENVOI. SUR L'ENVELOPPE CONTENANT L'OFFRE IL DEVRA ETRE APPOSEE LA MENTION : « NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe devra contenir la documentation, le document rédigé par le candidat et le cahier des charges, le tout revêtu de la signature du soumissionnaire.

ARTICLE 15 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES .

Le marché sera attribué à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 16 : NOTIFICATION DU MARCHE

Le marché sera notifié à l'entreprise choisie sous forme d'un bon de commande signé par le principal du collège, pouvoir adjudicateur.

Les candidats susceptibles de se voir attribuer un marché devront produire sur demande du pouvoir adjudicateur et dans les délais impartis par ce dernier, les documents mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics.

Je soussigné.....

Représentant la société.....

Certifie avoir pris connaissance exhaustive du présent cahier des charges référencé :

MARCHE N°1/2017 du 1er octobre 2016

Voyage en Allemagne

Date et signature du candidat

Date et signature du pouvoir adjudicateur

Le Chef d'établissement

Y. LE BRAS

03/10/2016 -

